

Image not found or type unknown



Caution encaissée abusivement

Par **lorieux**, le **14/07/2009 à 16:40**

Bonjour, ma fille a loué un appartement à Capbreton pendant 1 mois, le propriétaire a encaissé la caution de 450 euros et refuse de la rembourser, il n'y a pas eu d'états des lieux d'entrée ni de sortie. Quel recours ?

Par **Marion2**, le **14/07/2009 à 17:24**

Bonjour, Que le propriétaire encaisse la caution, c'est normal. Le propriétaire a deux mois pour rembourser la caution, près le départ du locataire. Quelle raison invoque t'il pour ne pas rembourser ? Vous pouvez contacter l'ADIL (gratuit). La Mairie vous donnera les coordonnées de l'ADIL odnt dépend votre fille. Cordialement.